

§ IV

DIVISION DU SUJET

Les renseignements sur la liturgie en général et sur l'office en particulier sont très rares pour les premières années de l'Église. De plus, la matière et la forme de cet office étaient encore peu solidement déterminées et n'étaient pas encore soumises à des règles durables. Encore moins peut-on indiquer avec précision le premier stade du développement de l'office canonial dans l'Église latine, dans l'Église romaine.

C'est pourquoi il nous faut étudier tout d'abord la prière publique en général, soit dans l'Église orientale, soit dans l'Église occidentale. Ce sera là comme une préface à l'histoire du Bréviaire.

Première période. — Le caractère de cette première période, c'est la création des parties fondamentales, la formation graduelle, progressive, de la semaine liturgique et de l'*Officium de tempore*; c'est-à-dire la répartition du Psautier entre les différentes heures d'une semaine et l'élaboration de l'*Officium de tempore* de l'année ecclésiastique (*Psalterium per hebdomadam et lectio sacræ Scripturæ per annum*). Nous pouvons étendre la première période des Apôtres à saint Grégoire le Grand. Il est évident que le développement n'a pas trouvé dans la personne imposante de ce saint pape son terme dernier; il a toutefois rencontré en lui son principal arrêt. Les créations liturgiques des VII^e et VIII^e siècles dans les basiliques romaines, et plus tard sous les empereurs Charlemagne et Louis le Débonnaire, ne sont que le plein épanouissement de la liturgie grégorienne, modifiée cependant dans la mesure où sa transplantation dans l'empire franc le rendit nécessaire ou désirable. Toutes sont un perfectionnement ou une extension de l'œuvre de saint Grégoire. On voulait s'appuyer aussi fortement que possible sur l'œuvre de ce pape, et, plus tard, on essaya de justifier des additions ultérieures en les faisant passer pour grégoriennes.

Deuxième période. — La deuxième période a ceci de particulier qu'à ce moment l'office des Saints et la célébration de leur

fête prennent un plus grand développement sur le cycle liturgique, tandis qu'il ne s'y ajoute que quelques fêtes du Seigneur (*Corpus Christi, Trinitas, Transfiguratio, etc.*). Cette époque est celle de la diffusion, dans toute l'Église latine, de l'office de la curie romaine, d'abord de l'office grégorien, puis de l'office abrégé, et d'un envahissement des parties secondaires, occasionné par des influences de nature disparate et qui réclamait une réforme. C'était, pour ainsi dire, des branches d'ornement ou des tiges grimpantes qui enlaçaient le tronc. Le concile de Trente décide une revision radicale, et une réforme générale dont la détermination et l'exécution sont réservées au pape. Saint Pie V vient à bout de la réforme souhaitée. La deuxième période s'étend de Grégoire le Grand à saint Pie V.

Troisième période. — A partir de ce moment jusqu'à nos jours, nulle réforme qui fasse une brèche profonde à ce qui a été établi. On constate, il est vrai, quelques tentatives faites par les papes (Clément VII, Urbain VIII, Benoît XIV) et par quelques évêques, souvent en dehors de toute compétence. Mais ces réformes n'ont été que des corrections de parties vraiment défectueuses ou paraissant défectueuses au goût du temps.

Le pape Sixte-Quint créa la Congrégation des Rites, tribunal qui avait la charge de veiller sur les rites liturgiques. Le but de cette institution était d'atténuer le reproche, formulé par des réformateurs allemands et autres, qu'on ne prenait pas suffisamment soin de maintenir la pureté du rite et du texte; et de préserver le nouveau Bréviaire de la dégénérescence qu'avant le concile de Trente avaient subie les anciens, notamment les Bréviaires locaux en dehors de Rome. Ceux-ci avaient donné lieu depuis longtemps à des plaintes fondées jusqu'à un certain point.

Ainsi donc l'institution de la Congrégation des Rites n'était pas une mesure de réforme, mais bien une mesure préventive de préservation et de surveillance. Mais peu à peu elle eut comme conséquence naturelle de donner plus d'unité aux rubriques et aux textes des Bréviaires de tous les pays, unification qui s'étendit jusqu'aux détails. On répondit aux besoins et aux demandes de chaque pays, des églises particulières et des instituts religieux, en accordant dans une large mesure des propres locaux, diocésains, et des propres d'ordres religieux. Et cela jusqu'à nos jours.

Nous avons donc une division toute naturelle du sujet en

époque ancienne, moyen âge, époque moderne, division qui correspond à celle qui ordinairement est suivie dans l'histoire profane et l'histoire ecclésiastique :

I. Antiquité chrétienne ou époque des Pères : du 1^{er} au vi^e siècle, des Apôtres à saint Grégoire le Grand.

II. Moyen âge chrétien : du vii^e siècle à la moitié du xvi^e, de saint Grégoire le Grand au concile de Trente ou à saint Pie V.

III. Période moderne, de saint Pie V à Léon XIII.

Subdivisions. — Nous pouvons placer une subdivision dans la première période, après le concile de Nicée, ou un peu plus tard, vers le milieu ou la fin du iv^e siècle. A ce moment, le développement de la liturgie prend un essor nouveau et sa forme se précise (monachisme, — saint Basile, — plus tard saint Benoît).

Le moyen âge pourrait fort bien se subdiviser aussi en trois périodes, la première marquée par les débuts de la formation jusqu'à Charlemagne; la seconde s'étendrait à peu près jusqu'à Innocent III (saint François) ou Grégoire IX (Haymon).

La troisième époque admet également une triple subdivision. Les points de limite seraient les travaux d'Urbain VIII et de Benoît XIV.

Mais cette subdivision en périodes n'est pas absolument nécessaire, et peut-être augmenterait-elle les difficultés. Dans tous les cas, il faut s'en tenir aux noms de saint Grégoire le Grand et de saint Pie V, qui aident à diviser le sujet en trois grandes époques.

NOTE 1

LA PRIÈRE CHEZ LES DIVERS PEUPLES

Sur l'Égypte, on trouvera quelques détails dans Adolphe Erman, *Ägypten und ägyptisches Leben im Alterthum*, Tübingen, 1885, 2 vol., notamment dans le t. II, p. 351-412, et dans Georges Ebers, *Ägypten*, Leipzig, Berlin, 1881. Sur la prière quotidienne dans le temple de Sérapis, G. Ebers, *Die Schwestern*, 1^{re} éd., Stuttgart, 1880, 16^e éd., *ibid.*, 1892. Sur les coutumes des Indiens, cf. Albert Weber, *Indische Studien*, x, Leipzig, 1868, p. 321-396; XIII, *ibid.*, 1873, p. 217-292; aussi Emil Schlagintweit, *Indien in Wort und Bild*, Leipzig, 1880, t. I, p. 164 sq., 171 sq.; t. II, p. 203 sq. On peut étu-

dier les coutumes de l'Inde, de la Chine et du Japon dans Alexandre, baron Hübner, *Ein Spaziergang um die Welt*, Leipzig, 1889, p. 213 sq., 257 sq., 345, 357. Chez les Parsis ou dans le livre officiel de la religion de Zoroastre, le *Zend-Avesta*, il y a un livre entier, intitulé *Jasna*, qui renferme les prières quotidiennes et qui contient également des prescriptions sur la tenue et les vêtements qu'on doit avoir durant les offices. Cf. Spiegel, *Avesta*, t. II, 1859; introduction, p. XLVIII sq. C'est chez les Indiens que la prière et les offices publics étaient le plus perfectionnés. Nous parlons du Brahmanisme, ou, comme on le désigne actuellement, de l'Hindouisme, du Bouddhisme et du Jainisme (plus exactement Jinisme).

Le Brahmanisme connaît dès la plus haute antiquité la Sandhyâ, mot à mot la réflexion, terme qui déjà, dans les plus anciens livres législatifs brahmanes, les Dharmaçâstras, désigne la prière du matin et du soir. On y trouve également *in extenso*, mais supposant connus des manuels de prières, les règles à observer dans l'accomplissement de la prière du matin et du soir. Les prescriptions diffèrent entre elles selon les diverses écoles védiques auxquelles appartiennent ces livres (tels que nous les avons, ce ne sont pas des productions littéraires fort anciennes). Cf. Apastamba, I, 30, 8; Gautama, II, 10 sq.; Bandhâgana, II, 7; Vasishtha, VII, 16; Yâjñavalkya, I, 24; Vishnu, XXVIII, 2, 71, 77 (ici il est simplement marqué que la prière du matin se faisait debout, celle du soir assis); Manu, II, 93 sq., 101 sq., 222. Les Hindous les observent aujourd'hui, et le professeur Monier Williams (de l'université d'Oxford) l'a montré spécialement pour ce qui est de l'emploi de leur plus ancien livre sacré, le Rigveda, dans un ouvrage qui fait partie des travaux et des rapports du cinquième congrès international oriental, tenu à Berlin en sept. 1881 (II^e partie, 2^e sess., p. 157-188), en se basant sur un manuel — appelé Brahma-karmapustaka — tenu en grand honneur chez les Brahmanes du territoire de Maratha, de l'école du Rigveda.

Le Bouddhisme établit une distinction entre ceux qui sont de l'ordre religieux et ceux, hommes ou femmes, qui les assistent et qui adorent avec eux (aides des moines et des religieuses). Le Cullavagga traite, dans sa cinquième Khandhaka (partie), de la vie quotidienne des Bhikkhus, c.-à-d., mot à mot, des mendiants (moines). Le chapitre III ordonne que la Dhaunna, c.-à-d. les sentences du Bouddha, seront chantées, mais non à la manière ordinaire des chants (âyatakena-gîta-ssarena), ce que Rhys Davids Oldenberg traduit par « with the abrupt transitions of songsing-ing », puis qu'on entonnera (l'expression pour marquer l'intonation est dans le pali : Sara-Chaññam); et R.-D. Oldenberg remarque à ce sujet, dans les *Sacred Books of the East* (t. XX, p. 73) : « I have several times heard the Dhaunna thus

recited by living Buddhists in accordance with the traditional interpretation of this passage, and their « Sara-Chaññam » was precisely like the intoning of prose-passages as practised in our cathedral churches. »

Consultez encore, sur la vie quotidienne du « mendiant » : Hardy, *Der Buddhismus nach ältern Páliwerken dargestellt*, Münster, 1890, p. 80 sq.¹, et L. Kist, *Indisches, und zwar Religion, Tempel und Feste der Hindu*, etc., Innsbruck, 1890. Sur les Indes occidentales, le Pérou, etc., on peut voir Mgr de Harlez, *La vie ascétique et les communautés religieuses dans l'ancien Pérou (Revue des questions scientifiques)*, Bruxelles, 1888, p. 128 sq., et la bibliographie qu'il y donne. Sur les prières, les époques sacrées et les fêtes de l'Inde, de la Perse, de l'Égypte et des autres peuples païens, cf. aussi Bähr, *Symbolik des mosaischen Cultus*, Heidelberg, 1837, t. I, p. 461-476; t. II, p. 547-564; également Amberger, *op. cit.*, t. II, p. 452 sq.

[Aux divers ouvrages indiqués par D. Bäumer, on peut ajouter la traduction allemande de l'œuvre capitale de Tiele, c'est-à-dire le premier tome : *Geschichte der Religion im Altertum bis auf Alexander den Grossen*, von G. Gehrich, I. Band, erste Hälfte, Gotha, 1895. On y trouve un excellent résumé, suffisamment exact, de l'histoire des religions égyptienne et assyrienne. Cet ouvrage avait été traduit en français dès 1880 par Maurice Vernes : *Manuel de l'histoire des religions*, Paris. Cf. aussi Robiou : *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, Paris, 1862; et surtout Maspero : *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, Paris, 1893. Tr.]

NOTE 2

LES SOURCES ET LA LITTÉRATURE

Époque ancienne. — Les sources de l'histoire de l'Office dans les premiers âges sont les ordonnances ecclésiastiques, les conciles et les écrits des Pères et des écrivains ecclésiastiques. Il ne peut être question d'une littérature à cette époque, où tout venait de naître et était encore en germe. Ce n'est qu'incidemment et comme par hasard que l'on parle des rites de la prière publique, quand on traite de la discipline ecclésiastique ou des obligations de la prière pour les

¹ Sur un officé quotidien chez les Jainas et sur le culte chez les moines jainas, cf. Hardy, *Buddhismus*, p. 101, qui m'a communiqué par écrit ce qui a été dit plus haut.

chrétiens. Nous étudierons dans la suite les passages qui s'y rapportent dans la *Didaché*, Tertullien, saint Cyprien, les Règles de saint Basile, de saint Jérôme, de saint Benoît, de saint Césaire, de saint Colomban, dans les Constitutions apostoliques, etc. L'Office est étudié avec quelques détails dans l'ouvrage de Cassien, *De institutis cœnobiorum*, et dans l'écrit de saint Grégoire de Tours, retrouvé il y a quelques années, *De cursibus ecclesiasticis* ou *De cursu stellarum*.

Pour la seconde période, nous possédons comme sources, à partir du milieu ou de la fin du VIII^e siècle, des livres liturgiques authentiques (manuscrits de Sacramentaires, de Psautiers, d'Antiphonaires, d'Hymnaires, de Responsoriaux, de Lectionnaires, etc., dans la plupart des grandes bibliothèques des pays romains et germaniques). On doit y ajouter les témoignages des écrivains liturgiques et les prescriptions des conciles, les recueils juridiques de quelques évêques et surtout les *Ordines romani*.

La littérature de cette époque, qui peut en partie également tenir lieu de sources, commence avec les écrits de saint Isidore de Séville († 636), *De ecclesiasticis officiis*. Puis suivent Alcuin († 804), Amalraire († vers 845 ou 857), Leidrad († 813), Florus († vers 860), Agobard († 840), Helissachar († 841), Raban-Maur († 856), Walafrid-Strabon († 849), des Statuts des diverses congrégations de l'Ordre bénédictin aux IX^e et XI^e siècles, Hermann-Contract (? † 1054), saint Pierre Damien († 1072), Jean d'Avranches († 1079), Guillaume d'Hirschau ou Ulrich († 1091), Bernold de Saint-Blaise († 1100) : *Micrologus de eccles. observ.*, Rupert de Deutz († 1135), Honorius d'Autun († 1145 ou 1152), Robert de Pulleyn († 1153), Jean Beleth († après 1165), Sicard de Crémone († 1215) et Guillaume Durand († 1296). Pour l'époque qui suit, nous n'avons, à proprement parler, que les deux ouvrages de Raoul (Radulphus de Rivo, doyen de Tongres [Tungrensis], † 1403) : *De observantia canonum* et *De Psalterio observando*; et, pour la fin de la même période, le livre de Josse Clichtou (*Chlichthovæus*, cf. plus loin), et quelques commentaires des Hymnes.

Nous avons encore à rappeler :

Jean Burchard, auteur de l'*Ordo servandus per sacerdotem in celebratione missæ* (1502); il a coordonné, à ce qu'il semble, les rubriques ou rites de l'Office pour Strasbourg et pour Rome. Ses *Diaria* sont en copie à Munich : Clm. 135, 136, 137, 138; édités par L. Thuasne, 3 vol., Paris, 1883-1885, 8^e.

Rosilius, *Ordinationes divini officii totius anni*, Romæ, 1503; continuées par ses successeurs dans la charge de maître des cérémonies papales.

Parisius de Crassis *concinnavit opus liturgicum in diario, quod anno 1503 inchoaverat*, en mss. à Munich, bibliothèque municipale : Clm. 139, 140 à 143; à Rome (original), à Florence et à Paris, comme les *Diaria* de Burchard, mentionnés ci-dessus. Les membres de l'École française de Rome en préparent actuellement une édition.

Henricus Bebelius, *Historia horarum canon. de pluribus sanctis vario carminum genere contexta*, Tubingæ, 1511.

Marcellus Corcyrensis, *Rituum ecclesiasticorum sive sacrarum cærimoniarum s. rom. Eccl. libri tres non ante impressi*, Venetiis, 1516, et plusieurs autres éditions, la dernière avec commentaire de Catalani, 2 vol., Romæ, 1750-1751, in-fol.

Jodocus Clichthovæus, *Elucidatorium ecclesiasticum seu explanatio in hymnos et Cantica eccles. officium et prosas*, Parisiis, 1516, etc., Basileæ, 1517 et 1519, Parisiis, 1546, 1556, *passim*.

M. Antoninus Friscus, *Rubricarum expositio pro divinis officiis ac missis celebrandis secundum ordinem Romanæ curiæ*, Bononiæ, 1523.

Époque moderne. — Dans l'époque moderne, les sources et la littérature sont franchement distinctes. Nous avons à nommer, parmi les premières : les ordonnances des Papes depuis saint Pie V jusqu'à Léon XIII; les éditions officielles du Bréviaire romain de saint Pie V, de Clément VIII, d'Urbain VIII, de Léon XIII; les martyrologes de Grégoire XIII et de Benoît XIV; enfin les décrets, les rescrits et les décisions de la Sacrée Congrégation des Rites. En seconde ligne viennent les canons de nombreux conciles provinciaux, les statuts synodaux ou les prescriptions épiscopales et les statuts des ordres religieux.

La littérature (dont nous n'indiquerons ici que les productions les plus marquantes, renvoyant pour plus de détails à Roskovany, *Cælibatus et Breviarium*, t. v, viii, xi, xiii, xiv), commence avec Jean Cochläus (Jean Dobnek), de Wendelstein, près Nürtemberg († 1552) : *Speculum antiquæ devotionis circa missam et omnem alium cultum Dei*, Moguntia, 1549; du même : *Opusculum de modo orandi antiquo*, Ingolstadii, 1545. Puis viennent : Melch. Hittorp († 1534), doyen de Saint-Cunibert de Cologne : *De catholicæ Ecclesiæ divinis officiis ac ministeriis varii veterum fere omnium Ecclesiæ patrum ac scriptorum libri*, Colonia, 1568, in-fol., Romæ, 1591, Parisiis, 1610 (dans la *bibliotheca Patrum*). Les écrits des deux Flamands : Georges Cassandre (de Catsandt, près Bruges, † 1566) : *Ordo romanus vulgatus*, Colonia, 1561; *Liturgica, ibid.*, 1561; *Opera omnia*, Parisiis, 1616; et Jacques Pamelius (de Bruges, † 1587), éditeur des œuvres de Tertullien, Anvers, 1579, et de saint Cyprien, Anvers, 1568 : *Liturgicon Latinorum*, Colonia, 1571, ou titre plus

explicite : (*Missale*) *Rituale Patrum latinorum sive liturgicon latinum*, Colonia, 1609, sont à la vérité d'une grande importance pour la liturgie; mais ils s'occupent peu de l'office canonique. A signaler aussi le président de Toulouse, Jean-Étienne Duranti (aussi nommé Durantus, † 1589) : *De Ecclesiæ catholicæ ritibus*, imprimé aux frais de Sixte-Quint, qui apprécia fort l'ouvrage, d'abord à Rome, 1591, à Cologne, 1592, puis plusieurs fois à Paris et à Lyon. Nous avons encore à mentionner : Mich. Timoth. de Rimini : *De divino officio*, Venetiis, 1581, et *Dilucidatio in hymnos ecclesiasticos fere omnes*, Romæ, 1602; et l'Augustin Onuphre Panvini, dont le recueil des *Ordines Romani* et d'autres travaux se trouvent dans le *Cod. mss. 4973*, de la bibliothèque vaticane; et l'œuvre du théologien protestant de Zurich, Rud. Hospinianus (Wirt) : *De origine et progressu rituum et cærimoniarum ecclesiasticarum*, Tiguri, 1585 et 1593; *De festis christianorum h. e De origine et progressu cærimoniarum fest. christ.*, Genevæ, 1574. Cornelius Schulting (chanoine de Saint-André de Cologne et doyen de la Faculté de théologie de cette ville) : *Bibliotheca ecclesiastica*, 4 tomi, 1599, très savant, mais confus et manquant de critique. Parmi ses prédécesseurs immédiats, nous nommons Marcellus Francolinus, *De tempore horarum canonicarum*, Romæ, 1531 et 1581, Venetiis, 1605.

L'ouvrage du Dominicain Jacques Goar, missionnaire pendant de longues années en Orient, *Euchologium Græcorum*, Paris, 1645, Venetiis, 1730, est très important et travaillé avec grand soin. Il contient, outre la liturgie de la Messe et les rites pour l'administration des Sacrements, les parties de l'Office des Grecs qui n'ont pas subi de changement, avec des *variæ lectiones* et de très bonnes *notæ* ou commentaires. Nous sommes redevables au Bénédictin, plus tard cardinal Quirini, de l'*Officium quadragesimale Græcorum* (Triodion), 2 tomi in-4^o, Romæ, 1721; cf. Thalhofer, p. 93. — Le Maronite Jos. Alois Assemani († 1768) a donné, dans son très riche *Codex liturgicus Ecclesiæ universalis*, Romæ, 1749-1766, 13 vol. in-4^o, des liturgies de la Messe en Orient et en Occident, des sacramentaires (*Gelasianum*, t. iv, *Leonianum*, t. vi), les rites pour le Baptême, pour la Confirmation (t. i-iii), pour l'Ordre (t. viii-ix), et des dissertations *de sacris ord.* (t. x, d'après Morin); il s'y trouve également quelques renseignements relatifs à l'*Officium (Calendaria)*. Puis Jos. Sim. Assemani, *Bibliotheca orientalis*, 4 vol., Romæ, 1719-1728. Nous nommerons ensuite : Olivier Bonartius, S. J. : *De institutione, obligatione et religione horarum canonicarum, libri tres*, Duaci, 1624; le card. Bona : *De divina psalmodia* (paru d'abord à Rome, 1653, sous ce titre : *Psallentis Ecclesiæ harmonia*, puis à Paris, 1663, et

réimprimé à plusieurs reprises). De pures œuvres ascétiques, telles que celles de Anacl. Siccus, Rossi, Stengel, Persicus, Horstius, Mazowiecki, Mazzachi, Marchantius, Alvarez de Paz, Dupont, Albertgotti, ne peuvent être mentionnées ici. De même Bauldry, O. S. B., et Lohner, S. J., n'ont qu'un intérêt pratique (rubriques). J.-B. Rubens, *Novum rationale divinatorum officiorum*, Venetiis, 1627, cherchant partout, à la façon de Durand, les raisons intimes, mais tenant cependant compte de l'histoire, a moins d'importance au point de vue du Bréviaire qu'à celui de la sainte Messe. Léon Allatius († 1669) : *De libris et rebus ecclesiasticis Græcorum*, Parisiis, 1646; Thomassin († 1695) : *De l'ancienne et nouvelle discipline de l'Église*, etc., première édition latine, Paris, 1688, et souvent réimprimée au XVIII^e et au XIX^e siècle. Pour ce qui concerne le Bréviaire, on consultera surtout pars I, lib. II. Parmi les travaux du XVII^e siècle relatifs à notre sujet, nous devons surtout citer les œuvres du Théatin cardinal Tommasi († 1713), déclaré bienheureux par Pie VI : *Opera omnia*, éd. Vezzosi, 7 tomes, 1748-1754, et aussi celles de son ami Mabillon, O. S. B. : *De liturgica gallicana* (plus particulièrement *De cursu gallicano*), Parisiis, 1685, et *Museum italicum*, Parisiis, 1687 sq., où se trouvent les *Ordines romani* (*P. L.*, t. LXXII-LXXVII); puis Bernard Bissus, O. S. B. : *Hierurgia sive rei divinæ peractio*, 2 tom. in-fol., Genuæ, 1686, et Dominique Macri, chanoine de Viterbe : *Hierolexicon*, d'abord en italien, 1650, puis en latin, Romæ, 1677, et plusieurs autres éditions. Thomassin : *Des fêtes de l'Église*, Paris, 1683; du même : *Traité de l'Office divin*, Paris, 1686; Guyet, S. J. : *Heortologia*, Lugduni, 1657, Urbino, 1728, avec la traduction latine de l'ouvrage de Thomassin : *Des fêtes de l'Église*, Venise, 1728; on y trouve également la traduction latine du précédent ouvrage de Thomassin. On peut cf. encore Pleithner, p. 10 sq. (voir plus loin, p. 41).

Au XVIII^e siècle, les auteurs les plus remarquables sont : Edm. Martène, O. S. B. : *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, Rotomagi, 1702, sq., et plusieurs autres éditions, en particulier le IV^e livre des autres éditions, t. II de l'édition in-fol., qui parut d'abord à part : *De antiqua Ecclesiæ disciplina in celebrandis divinis officiis*, Lugduni, 1706; Lorenzana : *Breviarium gothicum secundum regulam beati Isidori*, Romæ, 1775 (*Mozarabique*). Dans dom Giorgi : *Liturgia Romani Pontificis*, 3 vol., Romæ, 1731; remarquable pour ce qui a trait à la liturgie de la Messe, on ne trouve que très peu de chose concernant le Bréviaire. De même, dans la riche mine de Muratori, on ne trouve que relativement peu de chose au sujet du Bréviaire. Par contre, on peut glaner dans Mart. Gerbert, O. S. B. : *Principia theologiæ liturgicæ quoad divinum officium*, etc., Aug. Vindel., 1759;

De cantu et musica sacra a prima Ecclesiæ ætate usque ad præsens tempus, 2 vol. in-4^o, typis S. Blasii, 1774; *Scriptores ecclesiastici de musica sacra*, *ibid.*, 1774-1775; du même : *Vetus liturgia alemanica*, 2 tomi in-4^o, S. Blasii, 1776; *Monumenta veteris liturgiæ alemanicæ*, 2 tomi in-4^o, *ibid.*, 1779; Franç. Ant. Zaccaria, S. J. : *Bibliotheca ritualis*, Romæ, 1776-1781; Tetamo, S. J. : *Comment. in Brev.*, 4 vol., Venetiis, 1779, 1784 (voir notre article dans la *Innsbrucker Zeitschrift*, 1889, t. 1); Lebœuf, *Traité historique et pratique sur le chant ecclésiastique*, Paris, 1744; Phil. Zazzera, S. J. : *Ecclesiæ rituum divinatorumque officiorum explicatio*, Romæ, 1784 (imprimé avec les commentaires d'un ouvrage anonyme du XII^e siècle, d'après le *Cod. Vatic. 5.046*); Barthél. Gavanti, Barnabite : *Thesaurus sacrorum rituum* (1628, avec ce titre : *Commentaires sur les rubriques*; 1630, avec le titre : *Thesaurus*), fut réimprimé environ une douzaine de fois. La seule édition de Mérati, Théatin († 1744), qui a donné des additions historiques très précieuses, a conservé une réelle valeur. J. Grancolas († 1732) : *Commentaire historique sur le Bréviaire romain*, Paris, 1727, en latin à Venise, 1734; *Traité de la Messe et de l'Office divin*, Paris, 1713; Benoît XIV (Prosper Lambertini) : *De festis D. N. Jesu Christi et beatæ Mariæ Virginis* (d'abord en italien, puis traduit en latin par Giacomelli), Romæ, 1745, et d'autres éditions. Les ouvrages, d'ailleurs très estimables, de Leodegar Mayer, Bénédictin de Muri : *Explicatio compendiosa literalis historica cærim. eccles.*, Tugii, 1737, Aug. Vindel., 1743, et de Aug. Kratzer, dominicain d'Augsbourg : *De apostolicis necnon antiquis Ecclesiæ occidentalis liturgiis*, Aug. Vindel., 1786, tiennent peu compte du Bréviaire. Mais le *Commentarius historico-theologicus de divino officio*, Venetiis, 1739, de Franç. Macchieta, où il traite de l'histoire de l'Office et de sa constitution intime, mérite d'attirer l'attention. Nous devons mentionner comme ouvrages populaires tendant à propager la connaissance des pratiques de la Messe et de l'Office et à les faire apprécier : 1^o Grégoire Rippel, curé de Schlettstadt : *Alterthum und Ursprung aller Ceremonien*, Strassburg, 1723, édité par Himioben et d'autres, sous divers titres, tels que : *Die Schönheiten der katholischen Kirche in ihren heiligen Gebäuchen* (16^e édit., Mazni, Kirchheim, 1873), c'est un ouvrage à la fois agréable et utile; 2^o Lorenz Nicollis, de Salzbourg : *Origo sacrorum rituum et cærimoniarum*, Aug. Vindel., 1732.

On trouve quelques aperçus sur l'histoire de la formation primitive de l'Office dans les œuvres de Selvaggio († 1772) : *Antiquitatum christianarum institutiones*, 1772-1774, s. l., puis à Mayence, 1786. Pellicia († 1823) : *De christianæ Ecclesiæ primæ, mediæ et novissimæ ætatis politia*, Neapoli, 1777 (Colonie, 1829-1838), 3 tomi; Jos. Bin-